

## «Les Swiss Climate Scores ne sont pas encore assez développés pour être simples d'utilisation»

Grégoire Bordier, président de l'ABPS, détaille dans «L'Agefi» les résultats du deuxième rapport sur la finance durable publié conjointement avec l'ABG, ce mercredi.

*Interview de Grégoire Bordier, Président de l'Association de Banques Privées Suisses – par Laure Wagner*

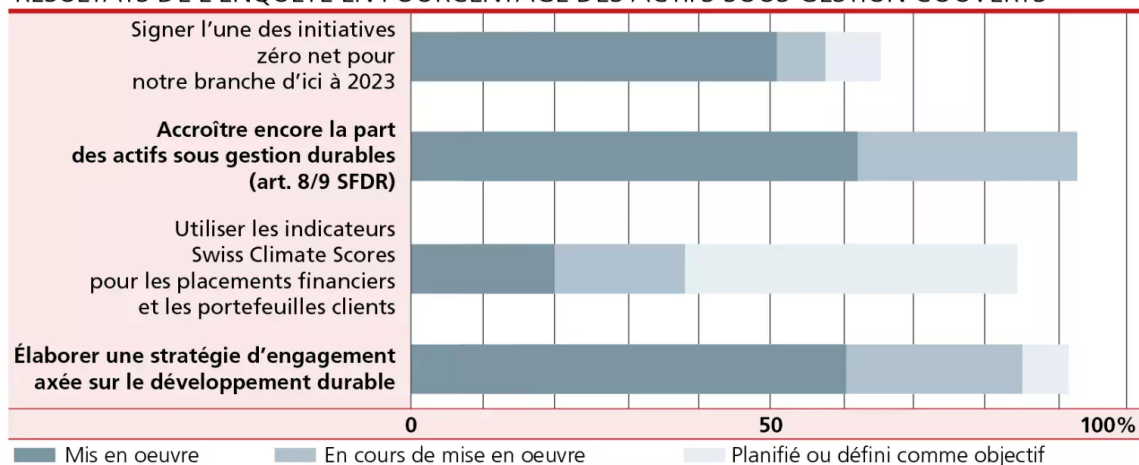


*«Il n'existe pas d'initiative net zéro spécifique au domaine de la gestion de fortune», rappelle Grégoire Bordier, le président de l'ABPS.*

La publication du deuxième rapport sur la finance durable par l'Association de banques suisses de gestion (ABG) et l'Association de banques privées suisses (ABPS) fait état des «bons progrès» de la part des 22 participants. Des établissements de gestion de fortune et des banques privées qui veulent s'engager à contribuer à la réalisation des objectifs de l'accord de Paris, selon le rapport.

Cette enquête annuelle fait suite au lancement d'une initiative sectorielle par l'ABG en septembre 2021, à laquelle l'ABPS s'est associée en 2022. Celle-ci a défini un ensemble de priorités à respecter, réparties en quatre catégories distinctes: la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'offre et le conseil, la formation et la publication. L'objectif étant de montrer les actions déjà entreprises par ces établissements ces dernières années et de faire le point sur l'avancement et la mise en œuvre de ces mesures, explique le président de l'ABPS, Grégoire Bordier. Elle couvre un total de 2400 milliards de francs d'actifs sous gestion. Entretien avec celui qui est aussi associé chez Bordier & Cie.

### RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE EN POURCENTAGE DES ACTIFS SOUS GESTION COUVERTS



«Rapport sur la finance durable» (ABG-ABPS)

*Cette année, vous avez intégré deux nouvelles priorités, portant à 14 le nombre total des mesures couvertes par votre étude. Quel est l'objectif?*

Nous avons repris deux des quinze mesures recommandées par le Conseil fédéral dans son rapport sur la «Finance durable en Suisse» publié le 16 décembre 2022 qui concernaient notre activité. Il s'agit de l'utilisation des indicateurs Swiss Climate Scores pour les placements financiers, ainsi que les portefeuilles clients et du soutien des clients dans leur dialogue en matière de développement durable avec les entreprises dans lesquelles ils investissent. C'est ce qu'on appelle la «stratégie d'engagement».

*A propos des Swiss Climate Scores, leur application suscite plus de retenue de la part des participants, selon les résultats de votre enquête. Ceux-ci s'interrogent sur la disponibilité et la qualité des données requises au niveau de l'économie réelle. Pourquoi?*

Aujourd'hui, les Swiss Climate Scores ne sont malheureusement pas encore suffisamment développés pour être simples d'utilisation. Mais nous avons la chance de disposer d'un outil soutenu par le Conseil fédéral, il est donc essentiel de le développer et de le promouvoir pour atteindre notre objectif final: disposer d'une notation que nous pouvons finalement utiliser dans le portefeuille client. Cependant, c'est aussi la partie la plus complexe car il faut attribuer des notes à l'ensemble des instruments financiers. A titre d'exemple, Bordier & Cie compte déjà 10.000 instruments financiers dans sa base de données, donc la tâche peut vite devenir ardue.

*En revanche, votre étude montre que la majorité de vos membres a déjà mis en œuvre une stratégie d'engagement. Pouvez-vous donner des exemples?*

Aujourd'hui, la question ESG est systématiquement abordée avec les entreprises. Chez Bordier par exemple, il n'y a plus un seul rendez-vous avec une entreprise où cette question n'est pas soulevée. La discussion va porter sur l'évolution de l'entreprise dans ce domaine, les efforts déployés par l'entreprise et sa position sur ces questions, à court et long terme.

Ensuite, certains clients qui ont des positions importantes dans des entreprises vont pouvoir participer aux assemblées générales de ces sociétés et poser des questions à ce sujet. De manière générale, je crois que les banques privées et leurs clients sont plus proactifs dans leur dialogue avec les entreprises sur les sujets liés à la durabilité. Notamment les clients institutionnels, comme les fondations.

*« La question ESG est systématiquement abordée avec les entreprises » - Grégoire Bordier*

*Plus de 50% de vos membres ont notamment accru la part de leurs actifs sous gestion durables (articles 8 et 9 de la norme européenne SFDR). Cependant, vous précisez que les banques participantes ont des réserves face au flou de la définition de durabilité et aux possibles conséquences juridiques liées à l'écoblanchiment. Cette mesure reste-t-elle pertinente, sachant que de nombreux produits ont été déclassifiés article 9 en article 8?*

Au fil du temps, les établissements financiers ont évolué dans leur façon d'aborder la notation ESG. Au début, les banques se sont concentrées sur l'évaluation des actions, en les classant en fonction de leur durabilité. Ensuite, elles ont inclus les obligations, puis les fonds, jusqu'à englober progressivement l'ensemble des instruments financiers qu'elles avaient à disposition. Aujourd'hui, l'accent est mis sur les investissements qui intègrent

des composantes durables, notamment dans le cadre de produits d'investissement respectant les critères ESG.

Dans cette optique, il est crucial pour les établissements financiers de rester vigilant pour éviter de se retrouver dans une situation d'écoblanchiment. Parce que les conséquences juridiques et financières peuvent être très importantes.

*Les mesures relatives à la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) posent davantage de difficultés en termes de mise en œuvre. Votre étude révèle notamment «un recul général significatif dans la volonté de s'engager» de vos membres concernant la signature d'initiative net zéro. Pourquoi?*

Tout simplement parce qu'il n'existe pas d'initiative net zéro spécifique au domaine de la gestion de fortune. Donc pour les établissements bancaires qui sont spécialisés dans ce type d'activité, comme Bordier, cela n'a pas de sens de signer une initiative pour s'engager à faire des actions dans un métier qui n'est pas le nôtre...

*Vous précisez qu'une distinction doit être opérée entre les banques commerciales finançant directement des entreprises et les banques privées servant des clients privés qui investissent leur propre argent. Alors où se situe votre responsabilité?*

Il existe trois catégories de clients: ceux sous gestion, ceux en conseil, et ceux en exécution. Pour les clients sous gestion, c'est la banque qui prend en charge les investissements, selon un mandat donné. Les clients en conseil décident des investissements, selon les recommandations de la banque; tandis que ceux qui sont en exécution prennent toutes les décisions et donnent des instructions directes pour leurs investissements, sans implication de la banque.

*« Je ne crois pas que l'embargo complet d'une société dans les portefeuilles soit la meilleure approche » - Grégoire Bordier*

Donc en tant que fiduciaire, notre responsabilité est limitée. Personnellement, je ne crois pas que l'embargo complet d'une société dans les portefeuilles soit la meilleure approche. En revanche, les établissements de gestion ont un pouvoir d'influence et une responsabilité sociale vis-à-vis de leurs clients. C'est dans ce sens que notre initiative entend œuvrer. Nous devons faire passer le message de l'importance de la finance durable et leur donner les outils adéquats. Cela passe principalement par la formation, d'abord en interne, en sensibilisant les conseillers sur ces questions, puis en externe avec les clients.